

Les crédits

puissions envisager l'avenir avec fierté et confiance, il est indispensable que nous défendions, chacun à notre façon, les valeurs qui sont communes à tous les Canadiens.

M. Skelly (Comon-Alberni): Madame la Présidente, j'aurais une toute petite question à poser au dernier orateur.

En fait, parmi les problèmes que nous avons connus au Canada figure le racisme institutionnalisé, cette forme de racisme qui semble être sanctionnée par le gouvernement.

Ce qui me préoccupe depuis un certain temps, c'est le nombre de lettres et de pétitions que m'adressent non seulement mes électeurs, mais aussi des électeurs de partout au Canada au sujet de la possibilité que des personnes de confession sikh s'engagent dans la Gendarmerie royale du Canada même si leur religion les oblige à porter le turban et d'autres symboles de leur foi. À toutes fins utiles, on interdit aux Sikhs de travailler au sein du service nationale de police.

Je me demande quels efforts le Secrétariat d'État a faits en vue de favoriser l'accès des Sikhs pratiquants à des postes dans la GRC en faisant modifier le règlement sur l'uniforme pour que le port du turban soit autorisé dans leur cas. Pareil changement s'impose; non seulement les officiers supérieurs de la GRC l'ont recommandé, mais il faut absolument assurer des services policiers adéquats dans la communauté sikh au Canada. Je me demande ce qui s'est fait à ce propos. Je sais que le processus décisionnel est long au ministère du Solliciteur général, mais qu'est-ce qui a été fait au juste?

Mme Browes: Madame la Présidente, je pense que les députés sont reconnaissants au Président de leur avoir fourni l'occasion, hier, de rencontrer des représentants de la collectivité sikh. Nous avons passé environ une heure avec eux. Cela a permis à tous d'apprendre beaucoup et je sais que le député qui vient de prendre la parole était également présent à cette réunion.

Les représentants de la collectivité sikh ont rencontré hier le solliciteur général. Ils se sont dits très satisfaits de cette rencontre et j'ai cru comprendre que le solliciteur général leur a déclaré qu'il prendrait prochainement une décision concernant la recommandation du commissaire de la GRC au sujet du port du turban. Je pense que le solliciteur général a reconnu qu'il a pris un certain temps avant de se prononcer, mais c'est qu'il a consulté un certain nombre de groupes dans tout le Canada.

En ce qui concerne les brochures et les macarons auxquels les autres orateurs ont fait allusion, je désire attirer

l'attention des députés sur un macaron que j'ai vu récemment. J'espère en obtenir un. On voit tout autour des représentants des minorités visibles qui se tiennent par la main. Près du bord, on peut lire: *Canadians working together*. Je pense que c'est le message que nous, députés, désirons transmettre à la population du Canada, soit que les membres de toutes les minorités visibles, tous ceux qui composent ce grand et merveilleux pays se donnent la main et travaillent ensemble.

M. MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, c'est avec beaucoup de bienveillance et de fierté que je suis aujourd'hui le débat de cette motion.

La députée qui vient de prendre la parole a parlé de nouvelles initiatives que prend le gouvernement pour essayer de susciter chez tous les Canadiens une plus grande conscience des groupes minoritaires et une meilleure compréhension de la diversité de la population canadienne.

Ce problème est déjà visé par certaines lois, dont la Loi sur l'équité en matière d'emploi. La députée ne convient-elle pas qu'il vaudrait mieux examiner les structures existantes, telle la Loi sur l'équité en matière d'emploi, plutôt que d'en adopter d'autres? Il s'agit là d'une loi très progressiste, mais elle ne prévoit aucun mécanisme d'observation: elle manque de mordant. Elle prévoit une série presque exhaustive de solutions que nous souhaitons tous voir appliquer, mais elle est très faible sur le chapitre de l'observation. J'aimerais savoir ce qu'en pense la députée et s'il y a, à son avis, des mesures non partisans que les parlementaires des deux camps pourraient prendre pour s'assurer que la loi en vigueur soit aussi efficace que possible.

• (1300)

Mme Browes: Je suis très contente que le député pose la question, car il s'agit d'une loi très progressiste. J'ai eu la chance de siéger au comité législatif qui l'a examinée.

Ce qui importait pour le comité, c'était que la loi donne des résultats. Les députés de tous les partis étaient d'accord là-dessus. Nous voulions fournir aux entreprises qui obtiennent des contrats du gouvernement fédéral l'occasion d'assurer, en leur sein même, la promotion sociale des minorités visibles et des personnes handicapées. Nous voulions que des rapports nous soient présentés au bout d'un, deux et trois ans.

Nous avons reçu le deuxième rapport. Le premier constituait le rapport de référence dont découlera tout le reste. Il importe donc que nous examinions les rapports